Image not found or type unknown

Demande carte de séjour de 10 ans

Par **kakou1234**, le **05/01/2016** à **18:19**

bonjour,
je vous envois cette missive pour vous exposé mon cas, j'ai 3 titres de séjours d'une année chacun, et je justifie de 4 ans de présence continue sans interruption sur le territoire français, je suis malade et greffé en mai 2015 , j'ai une carte d'invalide de 80%et plus , et sur mes anciens titres de séjours il est motionné vie privé vie familial autorisé a travailler aussi je reçois l'aah (allocation d'adulte handicapé),que ma maladie et une maladie de langue durée. ma question et la suivante; ai je le droit de demander un titre de séjour de 10 ans?et si ma demande sera prise en considération? en cas de refus aurais-je un titre de séjours d'une années?
en attendant votre repose veuillez croire en mes salutations les plus distinguées.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés